



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 14 - votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 09 juin 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Madame PION Marion, Madame VALFORT Nelly, Madame GERY Véronique, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles, Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur RAJOT Adrien, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : Madame PARSIGNY Laëtitia par Madame VALFORT Nelly

Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

1 – VENTE TERRAIN COMMUNAL

Le Maire explique que la commune est propriétaire d'un terrain rue du Clos à Saint-Paul-de-Vézelin ; parcelle cadastrée C946, d'une superficie de 794 m².

Ce terrain servait historiquement comme lieu de stockage et dépôt du service technique, avant la construction du centre technique municipal.

Maintenant il est principalement utilisé pour stocker du sel dans la cabane.

Par ailleurs, sur ce terrain il y a une réserve incendie. Les pompiers y ont accès par la rue.

Le propriétaire d'un parcelle voisine souhaite acquérir une bande d'environ 250 m² afin de réaliser la clôture de sa propriété et faire un mur dans sa limite.

Le Maire précise que le service des Domaines n'est pas compétent pour l'estimation de bien de faible valeur.

C'est donc au conseil municipal de décider du prix de vente et des modalités de prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié.

Dans un premier temps, le Maire demande à l'Assemblée si elle est d'accord pour la cession.

Après échanges et débat - vote : unanimité.

Le Maire rappelle que des parcelles ont d'ores et déjà été vendues par la commune, notamment à Amions : le prix de cession était de l'ordre de 4 € à 5 € le m².

Certains élus ne sont pas d'accord pour céder une partie de ce terrain à ce prix aux motifs suivants :

- il y a des arbres fruitiers qui apportent de la valeur au terrain
- la commune avait vendu le terrain communal dans le cadre du lotissement à 30 € le m² (prix à vérifier)
- le demandeur pourra vendre son ténement immobilier plus cher puisqu'il sera plus grand et doté d'arbres.

Des élus soulignent que le prix de vente de l'époque s'entendait pour un terrain borné ; à moitié prix, il paraît normal que le demandeur finance les frais de géomètre.

Monsieur le Maire dit qu'il recherchera l'acte de vente pour connaître le prix exact de la transaction lors de la cession de la parcelle dans le cadre du lotissement.

Après échanges et débat, le Maire soumet à l'Assemblée la proposition suivante :

- cession d'environ 250 m² de la parcelle C946 à Saint-Paul-de-Vézelin à la moitié du prix de vente du terrain du lotissement situé rue du Clos.
- prise en charge par le demandeur des honoraires du géomètre et du notaire
- prise en charge de la construction du mur dans la limite du terrain (pas sur la limite).

Vote : unanimité

Monsieur le Maire contactera le demandeur pour lui rendre compte de la décision du conseil municipal.

2 – MARCHÉ PUBLIC VOIRIE

Le Maire explique que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le marché public de travaux portant sur la réfection de la voirie communale – opération « programme voirie 2020 ».

Les travaux concernent :

- à Amions : Le Grand Chemin
- à Dancé : le chemin Les Petites Côtes
- à Saint-Paul-de-Vézelin : l'impasse des Vignauds et le chemin de Clivier

Les entreprises sont : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA et PONTILLE.

Seuls des techniciens des sociétés Colas et Eurovia ont visité les sites.

Certaines sociétés ont proposé des petites variantes.

La collectivité avait eu des devis en 2019-2020 avec un montant total estimé à 125 000 € HT

Le Maire explique qu'il a demandé aux candidats un prix négocié sur l'offre de base.

Il précise que d'un point de vue méthodologie et technique, les entreprises sont toutes aussi compétentes les unes que les autres.

Au vu des propositions de prix sur l'offre de base et de l'analyse des moyens techniques, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la société EIFFAGE pour un montant total HT de 86 128,11 € (proposition la moins disante).

Aucun élu ne s'y oppose ; une décision sera prise en vertu de la délégation de signature du conseil municipal au Maire.

3 – ORGANISATION ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle que 5 personnes minimum doivent être présentes en permanence dans chaque bureau de vote.

Il rappelle également les mesures sanitaires à prendre dans le contexte actuel du Covid : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique, désinfection des isolements après chaque électeur, gestion du flux des électeurs (1 personne ou 1 couple à la fois), stylo à désinfecter si l'électeur n'apporte pas le sien, port de visière.

L'Etat a doté chaque commune de masques, gel, visière et auto-test.

Les enveloppes étant de couleur différente pour les départementales (bleues) et les régionales (kraft), il est convenu que les enveloppes seront données à l'électeur par les membres du bureau de vote.

Le Maire explique que les procurations peuvent arriver jusqu'au dernier moment du fait de l'enregistrement sur internet, avant la remise en mains propres par la gendarmerie.

4 – PROJET TERRAIN FOOT

Le Maire rappelle le projet de rénovation du foot : engazonnement et mise en place d'un système d'arrosage.

Après le passage du sourcier, la collectivité a demandé des devis à des entreprises de forage.

Le sourcier a trouvé de l'eau à 110 m de profondeur avec un débit de 1 m³ heure.

Le coût de forage est de 9 700 € HT avec un minimum facturé de 6 200 € HT, dans le cas où il n'y aurait pas d'eau.

Le montant estimé pour l'arrosage enterré est de 23 000 € HT et le prix d'une bâche de stockage est de 3 700 € HT.

Pour l'engazonnement, il faut compter 7 000 € HT.

L'enveloppe estimée pour le projet global est de 51 000 € TTC.

Pour rappel, cette somme n'a pas été prévue au budget.

Le Maire précise qu'il a proposé d'intégrer l'opération au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par la CCVAI.

De plus, une subvention pourrait être demandée au Département.

Monsieur Sapey dit que le club de foot pourrait également financer une partie de la rénovation et obtenir une subvention.

Il donne quelques données chiffrées sur le club FC Val d'Aix : 14 équipes, 160 joueurs et 30 dirigeants, 2 terrains de foot et 12 communes du canton concernées.

A la question de certains élus quant à la mise en place d'un terrain synthétique, le Maire répond que le coût est beaucoup plus élevé.

Les élus échangent sur le projet et notamment sur le système d'arrosage.

Monsieur Tola souligne que seul un professionnel pourra refaire la pelouse si elle est dotée d'un système d'arrosage enterré. De plus, l'engazonnement doit être réalisé au printemps et être arrosé.

Le Maire précise que la société de forage ne pourra pas intervenir avant fin octobre-début novembre. Une fois, le résultat du forage connu, le conseil municipal pourra choisir le système d'arrosage, en concertation avec le club de foot.

INFORMATIONS

Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire :

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises pour la conclusion de deux baux : l'un à Dancé et l'autre à Amions

Vente du broyeur :

Monsieur le Maire explique qu'il a rattaché une délibération prise à la demande du Trésor Public – pour rappel, l'Assemblée avait approuvé à l'unanimité cette cession

Ecole Numérique :

Le Maire rappelle que le budget prévoit la somme de 14 000 € pour équiper l'école et que cette opération est subventionnable à 50 %.

Le Maire a demandé aux enseignants leur besoin : écrans numériques interactifs, tablettes et ordinateurs. Le devis est de 12 000 € HT.

Les sociétés CBS et Hyper Bureau ont été retenues au vu des devis présentés.

La commande sera passée pour une livraison en septembre.

Les élus échangent quant à l'opportunité de cet investissement.

Le Maire répond que le matériel utilisé par l'école est obsolète, que les écoles alentours sont également bien équipées et que la collectivité bénéficie d'une subvention de 50 %.

Logement vacant à Amions :

Le Maire rappelle qu'un T2 de 50 m² est vacant. La commune a fait visiter le logement à plusieurs personnes dont quatre ont déposé un dossier de candidature.

Il fait un résumé des quatre dossiers.

Compte-tenu des éléments du dossier, le Maire propose de retenir le dossier de Monsieur Michon qui travaille à St-Germain Laval.

Les élus présents approuvent, à l'unanimité, l'attribution du logement à Monsieur Michon.

Service technique :

Le Maire explique que les agents techniques ont pris du retard pour l'entretien des chemins pour cause d'arrêt de travail de l'un d'eux.

Monsieur Tola s'interroge sur les horaires de travail des agents techniques.

Le Maire répond que les agents techniques travaillent de 8h00 à 16h00 et commencent plus tôt en période estivale.

Il précise qu'en mai et juin la charge de travail est plus importante (tonte, fauchage, entretien des voies...).

Recensement population en 2022 :

Monsieur le Maire explique que le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Les communes doivent désigner un coordinateur communal. Il précise que cela sera un agent communal administratif.

Analyses de l'eau de baignade à la mise à l'eau à Saint-Paul-de-Vézelin :

Le Maire donne lecture des périodicités des prélèvements et des tarifs appliqués.

A la question de certains élus, le Maire explique que l'ARS effectue des contrôles sur les sites de mise à l'eau et de baignade naturelle. Les mises à l'eau sont situées à Saint-Paul-de-Vézelin et à Villerest.

Les communes prennent en charge le coût des analyses.

Installation jeux à Dancé

Monsieur Vallas, Maire Délégué de Dancé explique que suite aux incivilités et dégradations à Dancé, un courrier a été envoyé aux familles afin d'échanger.

Monsieur le Maire dit que des administrés ont demandé l'installation de jeux à Dancé.

Compte-tenu des incivilités et dégradations, aucun jeu ne sera mis en place à Dancé.

Monsieur le Maire dit que l'auberge à Amions se plaint également d'incivilités : des tables et chaises ont été déplacés, des jeunes s'installent en terrasse alors que l'établissement est fermé.

Pour rappel, la terrasse de l'auberge n'est pas un lieu public, mais relève du domaine privé.

Le Maire explique que la collectivité peut signer une convention de « rappel à l'ordre » avec le Procureur de la République.

Impayés

Monsieur le Maire explique que le Trésor Public effectue des relances ainsi que la Mairie.

Ces courriers sont, la plupart du temps, sans effet sur les mauvais payeurs.

En réponse à certains élus, le Maire précise que les impayés concernent les loyers, la redevance assainissement, la cantine et la garderie.

Le Maire propose de mandater un huissier pour injonction de paiement et mise en demeure.
Les élus présents approuvent à l'unanimité l'intervention d'un huissier.

Courrier d'une administrée :

Monsieur le Maire rappelle les faits, à savoir l'entretien des haies.

Il donne lecture du projet de réponse qu'il a préparé.

Les élus présents approuvent à l'unanimité le courrier réponse.

Congés des élus :

Maire : du 26 juillet au 8 août

1^{er} adjoint : du 13 au 25 août

Maire Délégué Dancé : du 16 au 23 juillet et du 2 au 7 août

Les Maires Délégués de Saint-Paul-de-Vézelin et Amions : non précisé

Maison Emma

Le Maire présente le projet établi par l'architecte d'après les dernières remarques et demandes des élus :

- rez-de-chaussée : la bibliothèque, un espace commun avec kitchenette, une grande salle et un logement T2
- 1^{er} étage : 4 logements T2 et un petit espace commun
- 2^{ème} étage : 3 chambres, une buanderie et un grand espace de vie

Les élus échangent sur le sujet.

La question de la colocation est de nouveau posée. S'il n'y a pas de demandes alors ce sera un grand logement.

Salle des fêtes Dancé :

Monsieur le Maire explique que le plafond de la salle des fêtes a été endommagé par une fouine. Ces dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Urgence Eau :

En réponse à une élue, le Maire donne les numéros du service dépannage de la SAUR pour les urgences eau potable :

- 04-69-66-35-09
- 04-69-66-35-00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 12 JUILLET A 20H00 – MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS

Fin à 22H45
